

Mémoire professionnel de diplôme

Ce document oriente la réalisation et l'évaluation des mémoires effectués dans le cadre du MAS en enseignement pour le degré secondaire II / Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.

Mise à jour mai 2016 – n.b. le masculin est utilisé à titre générique

Principes

Préambule

Au niveau du MAS secondaire II et du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité, la recherche est une composante fondamentale de tous les modules de la formation.

Les étudiants du MAS secondaire II sont formés à la recherche et produisent un mémoire de Master dans leur discipline. Il convient d'activer ces acquis et de faciliter les ponts avec les méthodes de la recherche en sciences de l'éducation.

Les colloques de recherche et conférences organisés par les UER sont en principe ouverts aux étudiants.

Définition

- Le mémoire professionnel de Diplôme (ci-après: le mémoire) doit démontrer que l'étudiant est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle envisagée et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique validée par la recherche et d'une démarche scientifique (RMS2, art. 28).
- Le mémoire professionnel secondaire II doit contribuer à l'échange entre professionnels, son contenu et sa forme doivent être prévus dans ce but.
- Il est possible à un ou des étudiants de définir leur sujet de mémoire dans le cadre d'un projet de recherche conduit dans une UER.
- Pour les étudiants mono-disciplinaires, le volume dévolu au mémoire dans la formation secondaire II est de 5 crédits, soit 150 h de travail étudiant, y compris la rédaction et la soutenance. Dans ce temps, l'accent peut être porté aussi bien sur l'ensemble que sur une partie de la démarche de recherche, qui va de la réflexion, l'élaboration d'un sujet, son étude bibliographique, sa problématisation, au recueil de données, à leur traitement, leur analyse et la synthèse.
- Pour les étudiants bi-disciplinaires, le volume dévolu au mémoire est de 2 crédits, soit 60 h de travail étudiant, y compris la rédaction et la soutenance. Dans ce temps, le travail peut consister en un approfondissement d'une thématique abordée au cours de la formation, son étude bibliographique, ou encore en une analyse réflexive d'une expérience issue de la pratique professionnelle.
- Pour les étudiants du MAME, le mémoire professionnel est une partie du projet de master (30 ECTS). Un membre du corps enseignant de la HEP en est co-directeur ou membre du jury de soutenance.

Choix du sujet

Tout étudiant a la liberté de proposer un sujet à un professeur. Une liste de thèmes de mémoire est constituée chaque année et présentée aux étudiants au début de leur formation.

Quatre sources alimentent cette liste:

- les thèmes définis à l'intérieur des projets de recherche des UER et présentés par les responsables des UER: leur découpage se fait selon l'état d'avancement et la planification du projet de recherche;
- les thèmes proposés par les professeurs de la HEP, en fonction de leurs champs de recherche personnels ou des problématiques sur lesquelles ils travaillent dans leurs cours et séminaires;
- les thèmes proposés à une UER par les établissements (gymnases, écoles professionnelles), répondant à une demande de directeur, de chef de file ou d'enseignant.

- les thèmes proposés à une UER par des étudiants diplômés, qui ont initié par leur mémoire l'étude d'un sujet susceptible d'être approfondi, prolongé ou élargi.

Compatibilité du mémoire de MAS secondaire II et du mémoire de Master secondaire I

Il est possible de prévoir le développement d'un sujet de mémoire de MAS secondaire II vers un mémoire de Master secondaire I. Cette option doit être envisagée dès le début du travail.

Volume

Le mémoire de 5 crédits compte 15 à 20 pages, bibliographie et annexes non comprises; le mémoire de 2 crédits 10 à 15 pages, bibliographie et annexes non comprises; la forme choisie en accord avec le directeur peut-être celle d'un article publiable dans une revue (10-12 pages). Le volume du mémoire / projet de master du MAME répond aux standards de la section de mathématiques de l'EPFL.

Travail de groupe

Deux étudiants peuvent produire et défendre ensemble un mémoire. Au terme de la soutenance, la note est individuelle.

Déroulement

1. Les objectifs généraux du mémoire sont présentés aux étudiants, accompagnés d'une liste de propositions de sujets ou thèmes comportant le nom du proposant et l'UER à laquelle il appartient;
2. L'étudiant intéressé par un thème contacte l'auteur de la proposition et débat avec lui du cadrage du sujet. L'auteur ou le responsable de l'UER concernée oriente l'étudiant vers le(s) membre(s) du corps enseignant de la HEP (à l'exception des assistants) susceptible(s) d'assurer la direction du mémoire;
3. Dans cette étape, l'étudiant, en dialogue avec son directeur, cadre progressivement son sujet pour en établir une esquisse (sujet, problématisation, démarche, résultat attendu) qui servira de base à l'accord du directeur.
4. L'étudiant a jusqu'au 15 décembre pour choisir son sujet et trouver son directeur de mémoire;
5. Une fois l'accord du directeur obtenu, le sujet de mémoire professionnel secondaire II est enregistré en ligne par l'étudiant sur IS-Academia, au moment de son inscription aux cours du semestre de printemps.

Suivi méthodologique

Le directeur est la première ressource méthodologique et accompagne l'étudiant pour l'ensemble de sa démarche. Le cas échéant, le directeur oriente son mémorant vers une autre personne ressource en matière de méthodes.

Selon l'intérêt des thématiques et les besoins formulés par les mémorants ou les directeurs, les responsables d'UER peuvent proposer des séances de colloques de mémoires qui rassemblent les mémorants de l'UER et leurs directeurs.

Précautions

Les étudiants sont informés de la nécessité de respecter la décision n° 102 de la cheffe du DFJ concernant l'accès aux données du système scolaire à des fins de recherche, ainsi que le Code d'éthique de la recherche publié par la Conférence romande des directeurs des hautes écoles pédagogiques (CDHEP):

A consulter sur Moodle : <http://elearning.hepl.ch/> > Ressources pour la recherche en éducation.

Soutenance

Le mémoire ne peut être soutenu avant la fin de la session d'examens du premier semestre de formation.

La fin de la session d'examens de juin (cf. échéancier) est la date ultime de soutenance du mémoire pour l'obtention du diplôme en juillet. Le mémoire est remis au jury au minimum 15 jours avant la soutenance.

La soutenance est publique. Le jury est composé du directeur et d'un expert au moins – membre de l'UER, praticien formateur ou extérieur à la HEP.

Déroulement:

1. Exposé de l'étudiant ou du groupe: environ 20 minutes
2. Entretien entre les membres du jury et l'étudiant ou le groupe: environ une heure
3. Délibération du jury (à huis clos)
4. Communication à l'étudiant ou au groupe de l'appréciation du jury à l'issue de sa délibération

Pour le mémoire / projet de master du MAME, le déroulement de la soutenance répond aux standards de la section de mathématiques de l'EPFL. Le jury comprend au moins un membre du corps enseignant de la HEP.

Evaluation

Le jury porte une appréciation sur l'ensemble du travail réalisé par l'étudiant. Cette appréciation s'appuie sur le document produit ainsi que sur la soutenance (exposé et entretien). Elle est notée selon l'échelle A-B-C-D-E-F. La note F signifie l'échec. Dans ce cas, le jury indique s'il demande un complément de travail écrit ou s'il demande une nouvelle soutenance et dans quel délai (RMS2, art. 32).

Pour le mémoire / projet de master du MAME, l'appréciation est notée selon l'échelle de 1 à 6 (6 étant la meilleure note).

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont spécifiés par le directeur. Pour le mémoire / projet de master du MAME, ils cumulent les exigences de la section de mathématiques de l'EPFL et celles du mémoire professionnel de la HEP. La liste ci-dessous peut servir de référence:

Évaluation du document

- Clarté et cohérence du questionnement / de la problématique
- Pertinence du cadre théorique et qualité de sa présentation
- Pertinence et explicitation de la méthodologie
- Pertinence des données
- Pertinence et qualité de la présentation et de l'analyse des données en lien avec la problématique et la question / l'hypothèse de recherche
- Pertinence de la discussion des résultats
- Qualité de l'argumentation mettant en relation les données avec le cadre théorique
- Pertinence et qualité de la conclusion
- Lisibilité, clarté et correction du texte

Évaluation de la soutenance, de l'exposé et de l'entretien

- Cohérence de l'ensemble
- Capacité à situer le sujet dans un cadre de connaissances plus large
- Qualité de l'argumentation
- Capacité à accepter la contradiction
- Capacité à faire une analyse critique de son travail
- Clarté, rigueur, correction de l'expression
- Utilisation pertinente d'outils de présentation
- Efficacité de la gestion du temps

Publication

Après l'introduction des éventuelles corrections demandées par le jury, les mémoires sont intégrés en libre accès au fonds documentaire de la bibliothèque-médiathèque de la HEP, selon la procédure et dans le format défini

dans le document *Guide pour la présentation des mémoires professionnels*.

Si la protection de la vie privée et des données personnelles l'exige, le jury requiert la garantie de confidentialité en l'indiquant sur le procès-verbal de soutenance. Dans ce cas seulement, le mémoire n'est pas placé en libre accès à la bibliothèque.

La publication des projets de master du MAME répond aux règles et usages de l'EPFL.

Références réglementaires et administratives

- Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (RMS2) du 1^{er} août 2010, art. 28 à 32
- Directive 05_08, Mémoires de diplôme
- Enregistrement du mémoire professionnel (titre, directeur): saisie en ligne via IS-Academia au moment de l'inscription aux cours (par l'étudiant)
- [Formulaire Procès-verbal de soutenance](#) (à télécharger par le directeur)
- Directive 05_11, Attribution de prix pour les mémoires de fin d'études

Lausanne, le 19 mai 2016

Le responsable de filière



Marc Honsberger